



# Rapport d'ateliers

Développement du secteur  
Pointe-au-Père

**FAITS SAILLANTS DES ATELIERS  
CITOYENS DU 25 ET 27 MAI 2023**

**VOTEPOUR.CA**

Juillet 2023

Préparé pour



# Mot de Votepour.ca

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous présentons ici les résultats des ateliers citoyens qui ont eu lieu à Rimouski les 25 et 27 mai derniers. Nous espérons que la présentation de ces faits saillants permettra de rendre compte de la diversité des opinions qui ont été énoncées lors de ces ateliers.

Avant d'aller plus loin dans notre présentation, nous souhaitons d'abord remercier les professionnelles et professionnels de la Ville de Rimouski qui se sont prêtés à l'exercice. Nous avons senti une réelle volonté d'écouter et d'inclure la population rimouskoise dans l'élaboration du développement de Pointe-au-Père.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui ont participé aux ateliers. Les discussions souvent animées, mais toujours respectueuses des différents points de vue, permettront à la Ville de mieux comprendre les attentes et préoccupations citoyennes.

---

## Profil des participants

Un total de 27 personnes ont participé au premier atelier de travail tenu le 25 mai 2023 au centre communautaire Saint-Pie-X. Des 27 personnes, 16 habitent le secteur de Pointe-au-Père et 11 personnes habitent les autres secteurs de Rimouski. Près du tiers des personnes présentes étaient des citoyens experts ou des membres d'organismes communautaires et sociaux. Un peu plus d'hommes que de femmes ont participé à l'atelier avec une bonne distribution des âges.

Le second atelier de travail tenu le 27 mai 2023 au centre communautaire de Pointe-au-Père a rassemblé 25 personnes dont 17 habitent le secteur de Pointe-au-Père et 8 qui résident dans d'autres secteurs de la ville. Lors de cet atelier, environ 2 personnes sur 5 étaient des citoyens experts ou des membres d'organismes communautaires et sociaux. Il y avait autant de femmes que d'hommes et une bonne distribution des âges.

# Contexte et objectifs des ateliers citoyens

## **UNE ACTIVITÉ PARTICIPATIVE CONSTRUCTIVE ET INDÉPENDANTE**

- » Suite à la séance d'information tenue le 10 mai et parallèlement à la consultation en ligne qui s'est terminée le 4 juin, les ateliers ont créé un contexte favorable pour les citoyennes et citoyens de Rimouski pour partager leurs points de vue et poser leurs questions sur le développement d'un milieu de vie intégré à la communauté actuelle de Pointe-au-Père.
- » Animés par l'équipe de Votepour.ca, une organisation sans but lucratif de participation citoyenne, les ateliers d'un peu plus de deux heures ont permis aux participantes et aux participants d'imaginer le projet de Pointe-au-Père sous l'angle de quatre grandes thématiques : le logement, la préservation des milieux naturels, les déplacements actifs et les besoins en services et en commerces de proximité.
- » À l'image des consultations de Rimouski2030 qu'elle a réalisées, l'équipe de Votepour.ca a proposé une activité de discussions ouvertes, constructives et objectives. Les personnes présentes aux ateliers ont été amenées à dessiner des cartes, commenter des esquisses et à se prononcer sur le projet de développement de Pointe-au-Père. Des professionnelles et professionnels de la Ville de Rimouski étaient également présent.es pour répondre aux questions des citoyennes et des citoyens.

*Ce document présente les opinions et questionnements des participantes et participants aux ateliers sur le projet de développement de Pointe-au-Père tels qu'ils ont été exprimés.*

## RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA VILLE DE RIMOUSKI POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MILIEU DE VIE POINTE-AU-PÈRE

<u>Axes stratégiques</u> <i>Rimouski 2030</i>	<u>Objectifs stratégiques</u> <i>Rimouski 2030</i>	<u>Objectifs spécifiques</u> <i>Projet Pointe-au-Père</i>
» Favoriser l'accès à tous les types de logements.	» Un contexte favorable à l'augmentation de l'offre de logements pour lutter contre la pénurie.	» Contribuer à la lutte contre la pénurie de logements.
» Préserver et valoriser les terres agricoles et les milieux naturels à haute valeur pour assurer leurs bénéfices écologiques, sociaux et économiques.	» Des milieux naturels à haute valeur identifiés et protégés à travers le plan d'urbanisme. » Des acteurs et la population agissant ensemble pour la préservation et la valorisation de la biodiversité.	» Mettre en valeur les caractéristiques naturelles du site.
» Améliorer et promouvoir les déplacements actifs.	» Un réseau cyclable et piétonnier efficace, sécuritaire et universellement accessible.	» Favoriser l'intégration du transport actif.
» Faciliter le déploiement de programmes et d'activités communautaires, artistiques et culturelles, récréatives, sportives et de plein air.	» Une compréhension en continu des besoins de la population et un rayonnement des services correspondants.	» Favoriser le développement des commerces et services de proximité.
» Enraciner une culture de participation citoyenne constructive et dynamique.	» Une expertise et un leadership «citoyen» valorisés. » Une prise de décision transparente grâce à une information claire et accessible pour la population la plus touchée.	» Répondre aux besoins des résidents actuels et futurs en matière de qualité de vie.

# 01

## Contribuer à la lutte contre la pénurie de logements

Pour faire face à la crise du logement qui sévit à Rimouski, la Ville cherche à développer une partie du secteur de Pointe-au-Père. Plus précisément, elle souhaite favoriser la construction de logements et minimiser la construction de maisons unifamiliales. Elle désire aussi favoriser une densification verticale, mais humaine, afin de réduire les impacts sur les milieux naturels. Les nouvelles constructions devront répondre aux besoins de plusieurs clientèles (familles, personnes âgées, étudiants, etc.) et à des normes environnementales élevées.

**PARMI LES PERSONNES PARTICIPANT  
AUX ATELIERS**

- » La majorité a mentionné qu'il faut d'abord densifier le centre-ville de Rimouski ou d'autres terrains déjà minéralisés avant d'envisager le développement de Pointe-au-Père. Pour ces personnes, la démonstration du besoin de logements dans le secteur de Pointe-au-Père reste à faire. Ces personnes souhaitent avoir accès à plus de données sur le sujet.
- » La majorité des participants favorables au projet de développement :
  - soutient que celui-ci doit répondre à une variété de besoins, en plus d'inclure une mixité de types de logements (logements sociaux, pour personnes âgées ou semi-autonomes, pour les familles, etc.);
  - propose de densifier le champ déjà déboisé. Plus les milieux naturels sont affectés par le développement, plus la désirabilité du projet est faible ;
  - est d'avis que la densité idéale doit être moyenne, soit d'une hauteur de 3 à 4 étages afin de préserver au maximum les milieux naturels.

« Oui pour un développement,  
afin d'éviter l'exode rural. »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

« La majorité des citoyens tient à la  
préservation du milieu naturel. Dans  
cette optique, la seule justification  
pour le projet de développement est  
de répondre à la crise du logement.  
De ce fait, il faudrait prioriser une  
densité assez forte pour protéger le  
plus possible les boisés et milieux  
humides. »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

01.2

## Autres commentaires des participant.es

- » Le développement doit être novateur ou un projet signature. Il doit être un exemple de développement durable au Québec.
- » Le nouveau développement doit être accessible à toutes et tous. Cela nécessite de prioriser la construction de logements sociaux et non pas seulement abordables.
- » Le nouveau développement doit faire une place de choix aux premiers acheteurs et aux familles.



« Le plan de lutte à la pénurie du logement met l'accent sur la densification du centre-ville, mais le PPU prévoit plus de 30 % des logements projetés. »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

« Lorsqu'on dit qu'il y a une demande de 2500 logements, est-ce qu'on sait ce que veulent les gens qui en cherchent un ? »

QUESTIONNEMENT EXPRIMÉ PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

# 02

## Mettre en valeur les caractéristiques naturelles du site

La Ville de Rimouski cherche à protéger et à valoriser un maximum de milieux naturels déjà existants, mais est consciente que tout développement entraîne la destruction de milieux naturels. La Ville a pour objectif de trouver un équilibre entre les milieux naturels et construits. Pour y parvenir, elle suggère d'aménager tout nouveau développement en respectant le plus possible les milieux naturels et les sentiers, de prévoir des corridors écologiques et de compenser ailleurs la perte des milieux naturels qui seraient détruits.

**PARMI LES PERSONNES PARTICIPANT AUX  
ATELIERS**

- » La très forte majorité affirme qu'il faut conserver un maximum de milieux naturels. Beaucoup de gens ont exprimé leur désir qu'un cadre juridique soit mis en place afin de protéger officiellement l'ensemble des milieux naturels de Pointe-au-Père.
- » Une grande majorité souhaite que la Ville s'engage à préserver les milieux naturels et les sentiers présents.
- » Certaines personnes considèrent incompatible le projet de développement et la protection des milieux naturels du secteur. L'enjeu de conciliation entre protection de l'environnement et développement est l'aspect le plus polarisant du projet.
- » Plusieurs personnes pensent qu'un développement harmonieux doit :
  - créer une zone tampon (zone boisée) entre les nouvelles et anciennes habitations ;
  - créer des corridors écologiques ;
  - connecter les milieux protégés ;
  - protéger une masse critique de milieux naturels et éviter de créer des îlots de végétation.

« C'est le seul endroit à l'est de Rimouski où les gens peuvent aller marcher, faire du ski de fond, de la raquette et du vélo. C'est un bijou qu'on doit conserver à tout prix. »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

« Est-ce que la construction d'infrastructures routières en milieu humide comporte des coûts et risques supplémentaires ? »

QUESTIONNEMENT EXPRIMÉ PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

## 02.2

# Autres commentaires des participant.es

- » Le projet de Pointe-au-Père s'inscrit difficilement dans la lutte aux changements climatiques.
- » Le développement pourrait déplacer ou altérer les milieux hydriques et la capacité de drainage des sols est mal connue.
- » Planter plus d'arbres qu'on en coupe.
- » La nécessité d'appliquer le principe de précaution (éviter, minimiser, compenser).
- » Le besoin d'un appui financier afin de soutenir les développeurs immobiliers et entrepreneurs en construction dans la préservation des milieux naturels.



« J'aimerais un milieu de vie qui respecte au moins la règle du 3-30-300<sup>1</sup>. »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

---

<sup>1</sup> La règle du 3-30-300 signifie que « chaque citoyen devrait être en mesure de voir au moins 3 arbres (de taille décente) depuis son lieu de résidence ; que l'indice de canopée (la couverture du feuillage des arbres) devrait être de 30 % dans chaque quartier ; et que tous les résidents devraient habiter à 300 mètres ou moins d'un parc d'une superficie minimale de 1 hectare. »

Source : <https://centdegres.ca/ressources/forets-urbaines-la-regle-3-30-300-pour-des-villes-plus-vertes>

# 03

## Favoriser l'intégration du transport actif

La Ville de Rimouski considère que le développement de Pointe-au-Père doit faire une place de choix aux transports actifs. Plus particulièrement, elle souhaite encourager les déplacements en autobus, à vélo ou à pied en créant des aménagements routiers sécuritaires et fonctionnels. La Ville veut également s'assurer que la circulation demeure fluide entre le nouveau développement et les quartiers limitrophes. Afin d'éviter des problèmes de circulation, le secteur devra disposer de plusieurs points d'accès au boulevard Saint-Anne (route 132).

**PARMI LES PERSONNES PARTICIPANT  
AUX ATELIERS**

- » Une grande majorité craint, au vu de l'emplacement, que le développement soit principalement axé sur le transport automobile. Les craintes se traduisent de différentes façons :
  - augmentation de la circulation dans tout le secteur de Pointe-au-Père ;
  - diminution de la qualité de vie aux environs des points d'entrée du secteur à développer (rue de l'Intendant et rue des Vétérans) ;
  - plus importante imperméabilisation des sols ;
  - emprise routière empiétant davantage sur les milieux naturels et l'espace destiné aux transports actifs ;
  - enjeux de sécurité pour les piétons et cyclistes.
- » Une majorité croit qu'une des composantes fondamentales du projet est l'implantation d'un système de transport en commun afin de desservir le secteur et que celui-ci doit être prévu en amont de tout projet de développement.
  - » Une majorité a exprimé la volonté que le transport actif soit à l'avant plan du projet de développement, notamment grâce à :
    - des rues plus étroites et des sens uniques afin de réduire le nombre de voitures en circulation et leur vitesse ;
    - la présence de trottoirs de chaque côté de la rue et de pistes cyclables utilitaires praticables à l'année mais sur des voies séparées afin de les rendre plus sécuritaires ;
    - l'aménagement de corridors piétons et de sentiers multifonctionnels ;
    - la connexion du réseau de transports actifs au réseau existant.

« Le système de transport en commun n'est pas déjà une priorité dans ce secteur. En quoi un nouveau développement changera cette réalité? »

QUESTIONNEMENT EXPRIMÉ PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

## 03.2

# Autres commentaires des participant.es

- » Favoriser l'interconnectivité entre les différents modes de transport.
- » Prévoir la présence de transport adapté.
- » Utiliser la rue de l'Intendant comme point d'entrée du développement et relocaliser le parc qui s'y trouve.
- » Limiter l'élargissement de la rue des Vétérans.
- » Obtenir une meilleure transparence de la part de la Ville quant aux coûts de construction des infrastructures routières dans ce secteur.
- » Conserver l'accessibilité du milieu naturel aux personnes résidant hors du secteur de Pointe-au-Père.



« Intégrer des sentiers multifonctionnels (corridor écologique, piétonnier, cycliste, ski de fond). Ça contribue à la vie communautaire »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

« [Dans le cadre du projet de développement] je souhaite que les enfants puissent se rendre à l'école à pied et de manière sécuritaire ! »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

# 04

## Favoriser le développement des commerces et des services de proximité

La Ville de Rimouski désire créer un quartier à échelle humaine où l'on retrouve des commerces, mais également des services de proximité. Elle souhaite favoriser la création d'espaces communs qui viendront renforcer le sentiment d'appartenance des futurs résidents.

**PARDI LES PERSONNES PARTICIPANT  
AUX ATELIERS**

- » Une majorité préfère un développement axé sur l'économie locale et les services de proximité. Elle suggère :
  - d'éviter les grandes franchises (ex : magasins à grande surface) ;
  - d'opter pour une diversité de commerces locaux comblant les besoins de tous les jours (ex : boulangerie, café, petite épicerie, etc.) ;
  - d'offrir des services en accord avec les objectifs de mobilité active désirés par la population (limiter la présence de station-service).
- » Une majorité est en faveur d'une mixité entre le résidentiel, le commercial et les services notamment en :
  - assurant une continuité avec les services offerts dans les quartiers adjacents ;
  - construisant une école et un CPE et s'assurer qu'ils suffiront à l'accroissement de la demande ;
  - adaptant le zonage et les permis afin de faciliter l'intégration de commerces de proximité (ex : au rez-de-chaussée des bâtiments).

- » Une majorité souligne l'importance qu'il y ait la présence de tiers-lieux intérieurs et extérieurs (salle communautaire, place publique, parcs, cuisine partagée, etc.) afin de renforcer le tissu social et le sentiment d'appartenance des habitants du secteur.

« Comment s'assurer que les commerces qui s'installent dans le secteur favorisent l'économie locale ? »

QUESTIONNEMENT EXPRIMÉ PAR  
Un.e participant.e aux ateliers

## 04.2

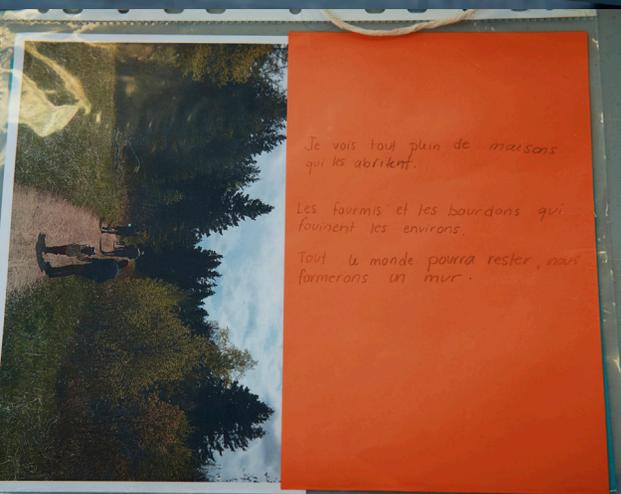
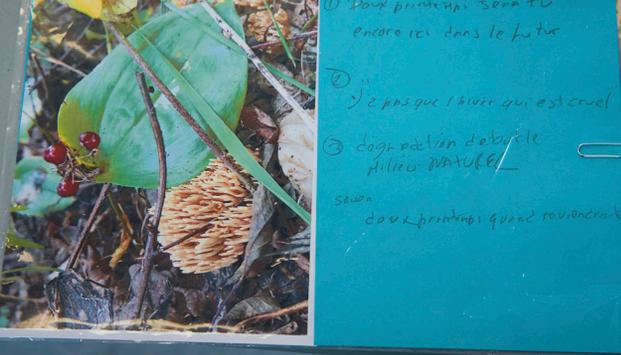
# Autres commentaires des participant.es

- » Alors que certaines personnes considèrent que le secteur Pointe-au-Père est déjà bien desservi en commerces et services, d'autres voient la nécessité d'un quartier mixte dont l'offre en commerces et services répondent aux besoins réels des résidents actuels et futurs.
- » Malgré la venue de nouveaux commerces et services de proximité, il y a un doute quant à la capacité de changer les habitudes de déplacements et d'achats des gens qui s'établiront dans le nouveau secteur.
- » Certains craignent que les organismes communautaires ne disposent pas des ressources financières et / ou humaines nécessaires afin de desservir ce secteur.
- » Un besoin d'espaces de travail (coworking / télétravail) à proximité des habitations afin de limiter les déplacements.

« C'est important de penser le développement de manière à créer une vie communautaire dans le quartier. »

OPINION EXPRIMÉE PAR  
Un.e participant.e aux ateliers





## Évaluation de l'atelier et attentes pour les prochaines activités de consultation sur le projet

À la fin de chaque atelier, les personnes participantes étaient invitées à s'exprimer sur leur satisfaction de l'activité et leurs attentes face à la Ville de Rimouski lors des prochaines consultations. Voici quelques commentaires reçus :

- » Plusieurs ont nommé leur appréciation des efforts de la Ville et de la disponibilité de ses professionnel.les lors des ateliers.
- » Plusieurs ont également apprécié que les ateliers se déroulent sous forme de tables de discussions thématiques en petits groupes. Cette formule a permis aux participants de partager leurs opinions, favoriser de réelles discussions entre les participants et d'avoir un échange direct avec les professionnel.les de la Ville.
- » Les opposants au projet, quoiqu'ils ne souhaitent aucun développement, ont communiqué leur appréciation des ateliers. Ils jugent que les consultations leur ont donné l'occasion de mieux comprendre le projet et de pouvoir faire valoir leur point de vue auprès des personnes en faveur du développement.
- » Une forte majorité des participants se sont exprimés sur leurs attentes pour les prochaines consultations. Ils espèrent que la Ville sera à l'écoute et qu'elle intégrera au projet les considérations citoyennes soulevées lors des ateliers.
- » Afin de mieux comprendre pourquoi Pointe-au-Père est ciblée pour du développement, plusieurs participants souhaitent avoir accès à des cartes montrant notamment les différents zonages, un plan de la réserve foncière de la Ville et des terrains à développer ainsi que des résumés sur les limites réglementaires que la Ville doit respecter. Ils ont aussi émis le souhait d'avoir une formation sur le cadre réglementaire qui régit les projets de développement de la Ville.



Pour en  
savoir plus,  
rendez-vous à l'adresse  
suivante

[https://rimouski.ca/tourisme/projets-majeurs/  
nouveau-milieu-de-vie-pointe-au-pere](https://rimouski.ca/tourisme/projets-majeurs/nouveau-milieu-de-vie-pointe-au-pere)

**VOTEPOUR.CA**